



Déclaration préalable

CAPD du 3 novembre 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD se tient à quelques jours de la parution de la circulaire nationale « mobilité » concernant les permutations informatisées dans le 1^{er} degré. Nous espérons que le calibrage départemental pour cette année sera suffisant, au vu des 10 ineat supplémentaires que vient de faire notre département.

Même si nous nous félicitons de ces 10 ineat que nous avons demandés lors de la CAPD de rentrée, nous nous interrogeons néanmoins sur l'intégration tardive de ce grand nombre de collègues dans le département des Landes par cette phase d'ajustement qui n'en est plus vraiment une.

On peut comprendre le mécontentement et le sentiment d'injustice de ceux qui n'ont pas pu intégrer le département dans la mesure où leur demande d'exeat leur a été refusée, l'année scolaire étant déjà bien avancée. Sentiment d'autant plus grand que certains d'entre eux auraient sans doute pu entrer dans les Landes lors de la phase informatisée si le calibrage départemental avait été évalué à la hauteur des besoins réels.

Concernant le sujet mis à l'ordre du jour de cette CAPD, les élus du SE-Unsa tiennent à rappeler qu'ils revendiquent le remplacement de la notation par une appréciation objectivée de la valeur professionnelle, en lien avec les évaluations conduites et dont la nature devra faire l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels au plan national.

Le SE-Unsa revendique que l'avancement d'échelon se fasse au rythme de l'actuelle voie la plus rapide des promotions (avancement au grand choix).

On peut le constater dans les documents, certains collègues rarement inspectés se retrouvent pénalisés dans leur progression de carrière. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Echelon	Nombre d'inspections datant de 6 ans et plus en 2015	Nombre d'inspections datant de 6 ans et plus en 2013
7	22	26
8	36	21
9	45	34
10	42	11

Ces écarts de vitesse d'avancement peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros sur une carrière complète (4 années de salaire moyen).

Il est donc urgent de mettre en œuvre réellement le nouveau protocole départemental d'inspection pour que l'ensemble de nos collègues soit traité de manière équitable, et ce dans toutes les circonscriptions.

Enfin, pour conclure, le SE-Unsa souhaite rappeler ici le combat qui est le sien concernant la revalorisation de l'ISAE, indemnité créée en 2011 grâce à l'action de notre seul syndicat. En novembre 2014, le Ministère de l'Education Nationale s'était engagé à une montée en charge de l'ISAE pour un alignement sur l'ISOE du 2nd degré. Aujourd'hui, après les paroles, nous attendons les actes !